

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi le 21 mars 2025

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE : L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION SANITAIRE PERMET D'ABAISSE LE NIVEAU DE RISQUE DU NIVEAU « ÉLEVÉ » À « MODÉRÉ »

À compter du 21 mars 2025, le niveau de risque pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) passe du niveau « élevé » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La France n'a détecté aucun nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage depuis le 3 janvier 2025.

Depuis le 1^{er} août 2024, la France a déclaré 15 foyers d'IAHP en élevages, 4 foyers d'oiseaux captifs et 33 cas dans l'avifaune sauvage.

Pour le département du Tarn, l'abaissement du niveau de risque rend possible :

- la sortie des canards et autres volailles sans restriction (élevages et basse-cours),
- les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

Néanmoins, certaines restrictions sont maintenues :

- le bâchage des véhicules de transport de palmipèdes de plus de 3 jours,
- l'interdiction des compétitions de pigeons voyageurs jusqu'au 31 mars.

Cette amélioration de la situation sanitaire ne doit toutefois pas conduire à un relâchement de la prévention. **Il est demandé à tous les acteurs de la filière de maintenir leur vigilance et de respecter une application stricte des mesures de biosécurités en vigueur.**

La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Contacts presse – Préfecture du Tarn :

1/1

Mila LEGAY – 06 07 16 41 09

Olivier LEHMULLER – 06 99 22 83 55

Camille SCHMITT – 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18 h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mail : pref-communication@tarn.gouv.fr